

Paris, le 10 janvier 2014

Palmarès des villes : halte aux classements arbitraires !

L'AMF, l'AMGVF, l'APVF et l'ACUF ont pris connaissance du "classement des maires les plus dépensiers" réalisé par la société PES et publié par le *Figaro magazine* dans son édition du 10 janvier. A l'approche des municipales, la période est en effet à la multiplication des classements et autres hit-parades pseudo-scientifiques. On pourrait s'en féliciter si ces études permettaient aux citoyens de mieux s'approprier les finances locales.

En effet, le développement d'outils et de méthodes fiables d'analyse financière de la gestion des collectivités locales ne peut qu'être encouragé car il répond à l'exigence de transparence vis-à-vis des citoyens.

Mais que penser du manque de rigueur du classement réalisé par une société de conseil, PES, auto-proclamée « l'agence de notation des collectivités locales » ? Quelle crédibilité accorder à un dossier qui semble répondre au seul objectif de stigmatiser la gestion locale ?

Toute analyse financière d'une collectivité doit s'appuyer sur une méthodologie rigoureuse. Dans ce classement qui met en exergue « cinq points qui fâchent », la méthodologie retenue est sujette à caution dans la mesure où les chiffres publiés agglomèrent les budgets communaux et intercommunaux, sans l'afficher clairement. Ce qui a pour conséquence d'accroître artificiellement les données budgétaires par habitant.

Dans ce classement, les associations d'élus pointent un certain nombre d'erreurs :

- sur les dépenses de personnel, on ne peut pas comparer les collectivités sans tenir compte du mode de gestion des services publics. En effet, les coûts varient considérablement selon que les services sont gérés directement par les collectivités ou externalisés, et leur comparaison ne permet d'en tirer aucune conclusion sérieuse ;
- sur les impôts locaux, contrairement à ce qui est annoncé, la révision des valeurs locatives ne rapportera aucune recette complémentaire aux communes, puisque cette réforme se fera à produit fiscal constant pour les collectivités et permettra une répartition plus juste de l'impôt ;
- sur la dette, l'étude semble ignorer que les collectivités respectent la « règle d'or », laquelle les conduit, à la différence de l'Etat, à ne recourir à l'emprunt que pour les besoins exclusifs de financement d'équipements dont la durée de vie profite à plusieurs générations de contribuables ;
- sur les frais de communication, l'étude additionne les données comptables du compte 623 dans lequel on peut trouver des dépenses qui ne concernent pas la communication (protocole, gardiennage, publications légales...). Ce qui fait faussement croire que les dépenses de communication des maires ont considérablement augmenté depuis 2008.

Il est dommage que par facilité et goût du sensationnel, ce classement, supposé distinguer « les bons des piètres gestionnaires », ne rende pas réellement compte de l'action quotidienne des communes et de leurs intercommunalités au service des habitants mais donne, au contraire, une vision ridicule et déformée de la gestion municipale.